

Ministère des affaires sociales et de la santé  
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Paris, le **09 AVR. 2013**

**Direction des ressources humaines**

**Sous-direction de la gestion du personnel**

Bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés DRH 1C à

**Direction des sports**

Bureau des établissements publics  
DS A2

LA MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE  
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DESTINATAIRES IN FINE

Affaire suivie par :  
Dominique DEIBER  
Tél : 01 40 56 85 46

DRH 1C n° **1364**

**OBJET : mouvement des personnels de direction dans les CREPS et à l'ENVS**

REF. : note de service DRH/DRH1/2012/425 du 19 décembre 2012

PJ : 2

Les postes suivants seront vacants prochainement :

- Directeur de l'ENVS (le 1<sup>er</sup> juillet 2013)
- Directeur du CREPS de Wattignies (le 1<sup>er</sup> septembre 2013)
- Directeur adjoint du CREPS de Sud-Est, responsable du site de Boulouris (le 1<sup>er</sup> septembre 2013).

Les postes suivants sont susceptibles d'être vacants :

- Directeur du CREPS d'Ile de France
- Directeur adjoint du CREPS de Poitiers
- Directeur adjoint du CREPS de Bordeaux
- Directeur adjoint du CREPS de Sud-Est, responsable du site d'Antibes.

Les candidatures seront établies selon le modèle joint en annexe 1. Vous trouverez en annexe 2 les conditions à remplir.

Je vous invite à diffuser cette information auprès des agents susceptibles d'être intéressés au sein de votre service.

Les candidatures devront obligatoirement être accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et d'une lettre de motivation, elles devront parvenir impérativement à l'administration centrale :

direction des ressources humaines, sous-direction de la gestion du personnel, bureau DRH 1C  
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

sous le couvert du supérieur hiérarchique, avant le **3 mai 2013 délai de rigueur**.

Une copie sera adressée à Monsieur le directeur des sports  
(bureau DS A2) – 95, avenue de France 75650 Paris cedex 13.

Un double de la candidature devra être également envoyé par l'agent directement au bureau DRH 1C par courriel (nelly.vedrine@sante.gouv.fr).

Pour les Ministres et par délégation,  
le sous-directeur de la gestion du personnel

  
**Jean-François Chevallereau**

ANNEXE 1

Direction des ressources humaines  
Sous-direction de la gestion du personnel  
Bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés  
DRH 1C

CANDIDATURE A L'EMPLOI DE :

DIRECTEUR .....

DIRECTEUR ADJOINT .....

NOM ET PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

Situation de famille : .....

Nombre d'enfants : .....

CORPS : ..... DATE DE NOMINATION DANS LE CORPS : .....

GRADE : ..... DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE : .....

- date d'entrée dans la fonction publique : .....

- date de nomination en catégorie A : .....

- date de nomination dans le corps des inspecteurs JS : .....

FONCTIONS ACTUELLES : .....

AFFECTATION : .....

DATE D'AFFECTATION DANS LE POSTE ACTUEL : .....

POSITION ADMINISTRATIVE (activité, détachement, mise à disposition) : .....

AFFECTATION PRECEDENTE : .....

(1) rayer la mention inutile

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

**Avez-vous exercé** des fonctions de directeur, de directeur-adjoint ou de chef de département (ancien statut) des établissements mentionnés dans le décret du 6 avril 1987 modifié ? (1)

OUI

NON

Si oui indiquez les dates : .....

**Avez-vous exercé** des fonctions de directeur technique national ? (1)

OUI

NON

Si oui indiquez les dates : .....

**Avez-vous exercé** d'autres fonctions de direction ou d'encadrement ? (1) (2)

OUI

NON

Si oui indiquez lesquelles et les dates : .....

**MOTIVATION DE LA DEMANDE DE DETACHEMENT OU DE MUTATION : (3)**

Fait à ..... le .....  
Signature

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE - QUALITE : .....

Fait à ..... le .....

Signature

- (1) cochez la case correspondante
- (2) joindre éventuellement un curriculum vitae
- (3) joindre éventuellement une lettre d'explication

## ANNEXE 2

Direction des ressources humaines  
Sous-direction de la gestion du personnel  
Bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés  
DRH 1C

### Conditions de nomination

Peuvent être nommés dans *un emploi de directeur* :

- les inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports,
- les inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe justifiant de cinq ans d'ancienneté en cette qualité,
- les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs justifiant de cinq ans d'ancienneté en cette qualité,
- les fonctionnaires de catégorie A ayant occupé pendant trois ans au moins l'emploi de directeur adjoint des établissements mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus,
- les fonctionnaires de catégorie A ayant exercé pendant huit ans au moins les fonctions de directeur technique national ou les fonctionnaires de catégorie A justifiant de dix ans de services publics dont au moins cinq dans cette catégorie.

Peuvent être nommés dans *un emploi de directeur adjoint* :

- les inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports,
- les inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe justifiant de trois ans d'ancienneté en cette qualité,
- les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs justifiant de trois ans d'ancienneté en cette qualité,
- les fonctionnaires de catégorie A ayant exercé pendant cinq ans les fonctions de directeur technique national et d'entraîneur national,
- les professeurs de sport et les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse justifiant de cinq ans d'ancienneté en cette qualité,
- les fonctionnaires de catégorie A justifiant de huit ans de services publics dont au moins trois dans cette catégorie.

Les conditions d'âge (30 ans au moins) et d'ancienneté doivent être réunies au 1er janvier 2013.